

La division transport de la MRC de Joliette : une alliée dans la bataille contre la Covid-19

Joliette, le 25 février – Suivant l'annonce par le premier ministre du début de la campagne de vaccination pour les personnes de plus de 85 ans (nées en 1936 et avant) à compter de lundi, la MRC de Joliette rappelle qu'elle offre à ses citoyens la possibilité de se déplacer avec son service de transport afin de se rendre au lieu de vaccination. Le but étant de faciliter l'accès au vaccin pour l'ensemble des groupes visés. Aucune procédure administrative en lien avec l'admission ou l'inscription des citoyens n'est nécessaire. Cette offre est valide uniquement lors des déplacements vers le centre de vaccination et le retour à la maison.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) a annoncé que les Galeries Joliette (ancien Sears) ont été désignées à titre de centre de vaccination permanent. Le site de vaccination sera ouvert de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7.

Consciente que certaines clientèles pourraient avoir des contraintes en matière de déplacement, la MRC de Joliette offrira le transport entre le lieu de résidence et la clinique de vaccination à toute la clientèle résidant sur le territoire de la MRC. Une fois la date et l'heure du vaccin confirmées, vous devrez réserver le transport en composant le 450 759-8931. La tarification habituelle s'appliquera variant de 4,50 \$ à 8 \$ pour un aller-retour selon le lieu de résidence.

L'horaire des réservations est du lundi au vendredi de 6h à 18h et de 7h30 à 18h les samedi et dimanche. Pour bénéficier du service, il est nécessaire de réserver au plus tard la veille avant 15h pour les déplacements du mardi au vendredi et au plus tard le vendredi avant 15h pour les déplacements du samedi, dimanche et lundi.

« Se faire vacciner c'est un pas de plus dans cette guerre au virus qui paralyse notre société. Pour la MRC de Joliette c'est également une manière de soutenir le réseau de la santé et de démontrer que nous sommes une organisation à l'écoute des différents besoins de notre population. » mentionne monsieur Bellemare, préfet de la MRC de Joliette.

Rappelons que la MRC de Joliette possède et a à sa disposition une flotte de véhicules ainsi que du personnel formé permettant de déplacer la clientèle avec des aides à la mobilité (canne, fauteuil, marchette, déambulateur, etc.).

Pour réserver votre transport



450 759-8931

Le préposé vous demandera les informations suivantes :



Votre nom, les coordonnées pour vous joindre, l'adresse exacte d'embarquement et de destination, la date du transport, l'aide à la mobilité utilisée lors du déplacement (cane, fauteuil, marchette, déambulateur, etc.) ou la présence d'un chien d'assistance ou d'un chien guide, l'heure de rendez-vous ou d'arrivée à destination, et si prévue, l'heure d'embarquement pour le retour et si vous serez accompagné ou non.



La **tarification habituelle** s'applique variant de 4,50 \$ à 8 \$ pour un aller-retour selon le lieu de résidence.



L'horaire des réservations : du lundi au vendredi de 6h à 18h et de 7h30 à 18h les samedi et dimanche.

Pour les déplacements du mardi au vendredi, réservez au plus tard la veille avant 15h.

Pour les déplacements du samedi dimanche et lundi, réservez au plus tard le vendredi avant 15h.

Laissez-nous le soin de vous conduire à votre vaccin !

-30-

Pour information :
Annick Guay
Agente aux communications
communication@mrcjoliette.qc.ca